



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 8 mai 2007 à 16 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absent monsieur le conseiller Richard Côté.

CE-2007-643*

CONCOURS D'INTÉGRATION DE L'ART À L'ARCHITECTURE - CENTRES AQUATIQUES LUCIEN-HOULE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM ET PAUL PELLETIER DU SECTEUR D'AYLMER - OCTROI DES CONTRATS DE RÉALISATION - 60 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est engagée par sa politique culturelle à investir 1 % du budget de construction afin d'intégrer des œuvres d'art à l'architecture et aux projets de design urbain;

CONSIDÉRANT QUE le budget de réalisation des Centres aquatiques du secteur d'Aylmer et du secteur de Buckingham inclut un volet spécifique à l'intégration d'œuvres d'art;

CONSIDÉRANT QUE la firme PHD Architecture a été mandatée par la Ville de Gatineau pour établir un cadre de référence et de réalisation de concours d'œuvres d'art;

CONSIDÉRANT QUE les concours étaient ouverts uniquement aux artistes de la région administrative de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE suite aux deux étapes de sélection des propositions reçues, les membres des deux jurys ont unanimement choisi les artistes lauréats pour chaque projet tout en considérant que leur proposition répond adéquatement aux exigences et conditions du concours :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les recommandations des comités de jurys pour les concours du Centre aquatique Lucien-Houle du secteur de Buckingham et du Centre aquatique Paul-Pelletier du secteur d'Aylmer pour l'intégration des œuvres d'art des artistes lauréats, soit :

- pour la réalisation de l'œuvre d'art sélectionnée pour le Centre aquatique Paul-Pelletier du secteur d'Aylmer, monsieur Donald Doiron, et de lui accorder un montant de 33 000 \$ incluant les taxes pour la réalisation et l'installation de son œuvre;
- pour la réalisation de l'œuvre d'art sélectionnée pour le Centre aquatique Lucien-Houle du secteur de Buckingham, madame Marie-France Nitski et monsieur Raymond Warren, et de leur accorder un montant de 27 000 \$ incluant les taxes pour la réalisation et l'installation de leur œuvre.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux artistes lauréats à la demande du Service des arts, de la culture et des lettres.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les ententes contractuelles de réalisation des œuvres d'intégration convenues entre la Ville de Gatineau et les artistes lauréats suite à l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30250-003	28 960,07 \$	Piscine intérieur d' Aylmer - Oeuvres d'art
18-50014-005	23 694,60 \$	Complexe aquatique de Buckingham - Oeuvre d'art
04-13493	3 159,28 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 186,05 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif